

Monsieur

Nous avons pris connaissance de l'article de Mme Chastenet paru dans le Républicain à propos de votre liste "Orsay en action" présentée aux municipales.

On peut y lire que vous promettez "*... de s'opposer à la loi de décentralisation qui prévoit de faire passer la compétence du PLU à l'agglomération.*"

Cela reflète-t-il bien votre position ?

Nous nous permettons de vous soumettre la lettre ouverte aux candidats des communes environnantes, dont nous sommes signataires.

Recevez nos salutations citoyennes.

Michel Decaudin

Michel Coquillay

Appel aux candidats aux élections municipales

DANGER

NON AUX ATTAQUES CONTRE LES COMMUNES, LA SÉCURITE SOCIALE ET L'ÉCOLE

Le vendredi 31 janvier 2014, nous, habitants des Ulis, d'Orsay, de Bures/Yvette, de Gometz-le-Châtel et de Gif/Yvette, nous sommes réunis à l'initiative de militants du POI et du Parti de Gauche.

Nous avons débattu de la situation politique et des problèmes auxquels nous sommes confrontés :

- l'Acte III de la réforme territoriale votée en décembre 2013
- Le « pacte de responsabilité » présenté par F. Hollande le 14 janvier 2014.
- Les décrets Peillon sur les « rythmes scolaires »

L'acte III de la réforme territoriale

Loi après loi, depuis les lois de décentralisation de 1982, ce sont les compétences des communes, leurs moyens financiers, et les services publics de proximité qui sont menacés. La décentralisation qui devait soit disant placer les citoyens au plus près des élus les éloigne de plus en plus.

La réforme territoriale, c'est aussi la remise en cause de la démocratie : Les regroupements forcés de communes (instaurés depuis 2010 sous la direction des préfets) et les « métropoles » (regroupements rendus possible par la loi de décembre 2013 autour de grandes villes) court-circuitent la démocratie communale, et bafouent la libre administration des communes et des départements. La loi votée en 2013 prévoit en effet le transfert des compétences des communes et leurs moyens financiers au profit des métropoles et intercommunalités forcées : Celles-ci récupèrent les fonctions essentielles des communes et des départements en matière de transports, de maîtrise du plan local d'urbanisme (PLU), de cantines scolaires.

Sur le terrain, de nombreux maires se sont opposés à la mise en *place* de la réforme territoriale, dans l'Essonne comme partout en France. Des batailles ont été engagées pour combattre ce recul majeur de la démocratie. Qu'en est-il de *notre* commune ? Nous vous demandons de vous prononcer pour la défense des communes et des départements, *donc* contre les intercommunalités forcées et les « métropoles ».

Le « pacte de responsabilité » du président Hollande

C'est la proposition (entre autres !) d'exonérer, pour 30 milliards d'euros, le patronat de ses versements à la Caisse d'allocations familiales. Le cadeau est royal !

Le budget total de la Sécurité Sociale s'élève à 650 milliards d'euros par an.

650 milliards réunis par les prélèvements à la base sur les salaires et reversés directement aux 3 caisses (santé, vieillesse/retraites et allocations familiales).

650 milliards qui échappent donc aux banques et aux assurances. C'est intolérable pour le patronat ! Exonérer aujourd'hui le patronat d'une partie de ses cotisations, c'est ouvrir la porte pour demain à une exonération totale !

C'est une étape supplémentaire vers la fin de la Sécurité Sociale de 1945.

C'est la fin de la protection sociale assurée par la solidarité ouvrière!

Les décrets Peillon sur les « rythmes scolaires »

- **C'est le risque d'une école ouverte à n'importe qui** : Certains y voient « la possibilité enfin de travailler ensemble, mairie, associations et éducation nationale ». Qui vérifiera la valeur éducative et la laïcité de telle ou telle association ? Quelles sont les garanties quant aux compétences des différents personnels d'encadrement ?

- **C'est une augmentation sans précédent des charges pour les communes** : C'est faire porter par les enfants l'opposition entre communes riches et pauvres ! **C'est l'abandon de la notion même d'Ecole de la République et de l'égalité en droit de tous les enfants de ce pays.**

- **C'est l'éclatement du temps journalier de l'enfant** : Les emplois du temps sont déstructurés et les plus jeunes y perdent leurs repères dans le temps. Les enseignants qui vivent aujourd'hui l'expérience le disent : « ils sont complètement perdus ! Ils ne savent plus qui fait quoi, quand et où ! »

- **C'est la destruction du lieu attaché symboliquement aux apprentissages scolaires** : Travail et loisirs s'entrechoquent et se mélangent. La tâche des enseignants est encore rendue plus difficile !

APPEL SOLENNEL IL FAUT ARRETER CETTE POLITIQUE DE LIQUIDATION !

Nous, soussignés, vous demandons de vous prononcer contre cette politique qui constitue une attaque sans précédent contre l'ensemble des salariés et leurs familles, contre l'Ecole de la République et la laïcité, contre la démocratie communale.

La loi qui détruit la gestion démocratique des communes doit être abrogée.

La loi qui éclate l'école de la république doit être abrogée

Nous disons nettement qu'il ne peut être question d'appeler à soutenir quiconque approuve la politique du gouvernement.

Le gouvernement Hollande charge les élus locaux de mettre en œuvre la réforme « des rythmes scolaires ». Il demande aux équipes municipales de prendre la responsabilité de cette attaque contre l'École et de l'organiser. Elles ont la possibilité de refuser. De nombreuses le font (130 sur 175 en Essonne, n'ont pas fait remonter leur projet à la date butoir du 31 janvier).

**Nous vous demandons de vous engager à ne pas mettre en œuvre cette réforme
et à exiger l'abrogation des décrets Peillon.**

Premiers signataires

Grégory Chaboussant, Mireille Usseglio, Annie Bachellerie

ICI : RESERVER BANDEAU POUR SIGNATURES PUBLIQUES

Messieurs

Je vous remercie d'avoir prêté attention aux propos retranscrits dans "Le Républicain".

Oui très clairement la phrase que vous citez reflète notre position.

Nous voulons que notre commune continue à être gérée au plus près de ses administrés et entendons qu'elle garde le maximum de ses prérogatives.

Nous sommes ainsi fondamentalement opposés au transfert de notre PLU à l'intercommunalité et nous ferons tout pour obtenir, au sein de la CAPS, la minorité de blocage nécessaire pour nous y opposer.

Nous avons du reste, compte tenu de la loi qui vient d'être votée (25% des communes représentant 20% des habitants soit 3 communes représentant 25 000 habitants), de bons espoirs d'y parvenir si nous sommes élus.

Concernant les décrets sur les "rythmes scolaires".

Nous partageons votre analyse sur le fait qu'il s'agit "d'une augmentation sans précédent des charges pour les communes" et il n'est pas faux d'en conclure que les communes les moins riches seront défavorisées. Nous craignons d'ailleurs qu'en ce qui concerne Orsay, le coût de son application n'ait été sous-évalué par l'équipe actuelle.

Pour l'éclatement du temps journalier de l'enfant nous manquons de recul à ce sujet et déplorons que la généralisation des nouveaux rythmes se fasse sans attendre l'indispensable retour d'expérience des villes qui les ont mis en place à la rentrée 2013.

Concernant Orsay, il semble que la concertation avec les familles ait été réelle. 743 questionnaires ont été distribués aux familles et 679 ont été retournés. Nous nous attacherons à vérifier que les choix retenus sont bien conformes aux souhaits exprimés par nos concitoyens.

Toujours est-il que nous voulons agir au mieux des intérêts de nos enfants . Aussi, nous prendrons nos décisions sur ce sujet en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants Orcéens, premiers concernés par cette réforme mais aussi en impliquant les associations Orcéennes sur lesquelles nous comptons pour les activités périscolaires.

Ceci ne nous empêchera pas de suivre avec attention ce qu'il adviendra des communes voisines, et plus particulièrement de Janvry où le Maire est parti en résistance contre ce décret.

Concernant le "pacte de responsabilité" du Président Hollande, il s'agit d'un débat national.

Nous avons, nous, adopté le parti pris de nous rassembler au-delà de nos convictions politiques personnelles et uniquement autour des intérêts de la commune, vous comprendrez que nous ne nous pouvons pas nous prononcer sur le sujet.

Bien cordialement,

Jean-Christophe Péral et le bureau de campagne de la liste "Orsay en Action"

06.60.93.52.22.

<http://www.orsay2014.fr/>

